Décision 14-DCC-159 du 29 octobre 2014

relative à la prise de contrôle exclusif par la société Thai Union France Holding 2 de la société Européenne de la Mer

Posted on: 01 décembre 2014 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Thai Union France Holding 2
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Meralliance

Lire

le texte intégral de la décision
209.9 Ko